



Saint-Victor-sur-Rhins Mars 2023

www.stvictorsurrhins.fr

2023 et après ???

Cette année va être une année de transition, tout d'abord financière et, pourtant avec un caractère plus urgent, la transition écologique.

Il faut se préparer à une hausse significative des coûts de l'énergie, de la nourriture (minimum 10%) et de la taxe foncière car l'état va augmenter de plus de 7% les bases. Cette augmentation s'explique en partie par l'abandon du gouvernement de l'amendement inscrit dans le projet de loi de finances qui proposait de plafonner la hausse des valeurs locatives, mais aussi, par la hausse des prix à la consommation. Cela va avoir un impact conséquent sur votre taxe foncière ce qui tout combiné, continuera d'avoir un impact sur votre pouvoir d'achat.

Rappel concernant la Base de calcul de la taxe foncière :

La taxe foncière est un impôt dont doit s'acquitter chaque année le propriétaire d'un bien immobilier imposable. Qu'elle concerne une propriété bâtie (TFPB) ou non bâtie (TFPNB), elle est calculée par l'administration fiscale, à partir du montant qu'atteindrait annuellement la somme des loyers si le bien était mis en location. L'administration prend comme base de calcul 50 % de cette valeur locative cadastrale pour la TFPB et 80 % pour la TFPNB. Cette base d'imposition est ensuite multipliée par le taux d'imposition voté par les collectivités locales (commune et département) du lieu où est situé le bien.

J'ai la chance de faire partie d'un groupe (le grand atelier) de 100 maires de campagnes qui travaillent sur l'adaptation de la ruralité au changement climatique. Nous avons rencontré ce 1^{er} week-end des spécialistes du climat, notamment Valérie Masson-Delmotte qui a participé à l'écriture du rapport du GIEC de 2018. Que va devenir notre pays s'il y a de moins en moins de ressources en eau, si la température augmente de plus de 1° d'ici une dizaine d'années, si la migration climatique nous apporte 20 ou 25 millions d'habitants supplémentaires alors que produire de la nourriture sera de plus en plus compliqué ? Et dernière question, notre consommation et la croissance ont-elles un lien avec le changement climatique ? Beaucoup de questions qu'il nous faut anticiper le plus rapidement possible. De plus, à la vue des barrages de Renaison qui sont anormalement bas pour la saison (52% de remplissage au lieu des 100% habituels), le préfet nous a demandé de réduire depuis début mars le fonctionnement des fontaines, l'arrosage des fleurs, le report des essais sur poteaux incendie, et pour les particuliers, interdire le remplissage des piscines, l'arrosage des jardins et le lavage des voitures en dehors des stations de lavage.

Timothée CRIONAY

ÉTAT-CIVIL

Naissances

GUERREIRO DUBESSAY Léandro 05 novembre
FERRY RAVASSARD Nino 11 novembre
DESCROIX Zéline 20 décembre

MANIFESTATIONS

AVRIL

Concours Crédit Mutuel, Boule Amicale
Lundi 10, boulodrome
Repas des anniversaires, La Joie de Vivre
Jeudi 13, salle des anciens
Bourse d'échanges, Placomusophiles
Samedi 22, salle des sports

MAI

Vente de muguet, ESV Basket
Lundi 1^{er}, village
Fête patronale, Comité des Fêtes
5, 6, 7 et 8
Concours mixte doublette, Boule Amicale
Vendredi 5, boulodrome
Concours de pétanque, Sté de Chasse
Samedi 6, boulodrome
Pêche à la truite pour enfants, Sté de Pêche
Samedi 6, village
Vente de plants, Sou des écoles
Vendredi 12, samedi 13, salle des 3 chènes
Fête des Classes, Classes en 3
Dimanche 28, salle des sports

JUIN

Safari pêche à la truite, Sté de Pêche
Samedi 3, étang du Marnanton
Assemblée générale, ESV Basket
Vendredi 9, salle des sports
Pique-nique, La Joie de Vivre
Jeudi 15, parc du Rhins
Barbecue des commerçants
Vendredi 23, Place Carnot
8h de boules de la Municipalité, Mairie et Boule Amicale
Samedi 24, boulodrome
Fête de l'école, Sou des écoles
Vendredi 30, salle des sports

PETIT COIN MAIRIE

Réponse à une rumeur :

Plusieurs personnes sont venues nous demander si nous étions propriétaires de la voirie impasse du Gonin. Non, cette impasse n'appartient pas à la mairie, il s'agit d'une voie privée.

Les salles :

Devant la recrudescence d'impayés et afin d'assurer l'encaissement des locations des salles communales, le conseil municipal a décidé de modifier le mode de paiement. Ainsi, à partir du 1^{er} mars 2023, le montant de la location sera encaissé dès la réservation, pour la rendre effective. En cas d'annulation jusque dans le mois précédent, une somme sera remboursée ; dans les 15 jours précédents, aucun remboursement ne sera effectué.

RÉUNION CLASSES EN 5



Vous êtes né en 1935, 45, 55, 65, 75, 85, 95, 2005 et vous souhaitez participer à la prochaine fête des classes, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour la réunion de remise en route le vendredi 24 mars à 20H à la salle des anciens.

RÉUNION CLASSES EN 4



En vue de la préparation de la fête des classes de 2023, une réunion est prévue le vendredi 31 mars à 20H à la salle des anciens.

FÊTE DES CLASSES 2023



Notre fête des classes arrive à grands pas.

Voici les grandes lignes pour notre week-end (les horaires ne sont pas encore tous définis) :

- Vendredi 27 mai :

Bal populaire sur la place Carnot

- Samedi 28 mai au soir :

Messe des conscrits
Monument aux morts
Retraite aux flambeaux
Vin d'honneur

- Dimanche 29 mai :

Défilé des classes
Banquet des conscrits
Embrasement des chars des 18, 19 et 20 ans
Bal des classes

Nous comptons sur votre présence pour nous accompagner tout au long de ce week-end.



SKI CLUB



Remerciement au ski club pour sa participation financière à l'achat de matériel pour les enfants de l'école.



Possibilité de louer le matériel au ski club Saint-Victor-sur-Rhins lors des permanences du mercredi.

Consulter les modalités sur les coupons-réponse disponibles dans les commerces et en mairie.

VENTE DE PLANTS DU SOU DES ECOLES

Cette année encore, le sou des écoles organise sa traditionnelle vente de plants sur commande. Les bons de commande seront prochainement disponibles dans les commerces du village et seront à rendre via le bar des voyageurs ou la boîte du sou des écoles (à côté de l'église) avant le mercredi 3 mai. Les plants proviennent cette année encore des serres de Santille, à Cours.

La livraison sera le vendredi 12 mai à la salle des 3 chènes.

Les bénéfices de cette vente aideront à financer diverses sorties scolaires pour les enfants de l'école. Alors merci d'avance pour votre participation et bon jardinage.



COMITÉ DES FÊTES



N'oubliez pas, le week-end du 05-06-07-08 mai, notre traditionnelle fête patronale.

Les forains seront présents les 4 jours.

Des animations seront prévues et organisées par le comité des fêtes.

Nous vous tiendrons au courant prochainement.

FLEURISSEMENT



Grâce à l'implication des élus, des bénévoles et des agents communaux, la municipalité a été félicitée pour sa participation aux concours des villes et villages fleuris avec son fleurissement et son adaptation au changement climatique. Elle se classe à la troisième place dans la catégorie des communes de 1 000 à 5 000 habitants.

Les responsables de l'embellissement du village ont reçu le diplôme de fleurissement et cadre de vie, ainsi qu'un bon d'achat pour des végétaux.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CMJ)

Le CMJ a souhaité organiser une matinée avec des voitures qui sortent de l'ordinaire le samedi 13 mai à partir de 10h.

De 10h à 11h, nous pourrons les admirer dans le centre du village, et une surprise devrait suivre. N'hésitez pas à venir faire un petit tour....



PÉTANQUE



Vous êtes amateur de pétanque, vous pouvez venir vous joindre à nous tous les mardis et jeudis à partir de 15h au parc du Rhins.

LES FRELONS ASIATIQUES



Si vous découvrez ou suspectez la présence de frelons (nids ou individus), prévenez la mairie au plus vite (04 74 64 06 18).

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée ; il est alors particulièrement dangereux.

LES CHIENS ET CHATS



Déjections canines Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. La commune a installé deux toutounettes : distributeurs de sacs plastiques réservés aux déjections au parc Dugoujard et au parc du Rhins. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35€)

La tenue en laisse de votre animal lors de ses promenades est obligatoire même dans les parcs ou autour des étangs.

Aboiements des chiens : que dit la loi ?

L'aboiement du chien n'est pas interdit par la loi, en tant que tel. Cependant, le Code de la santé publique et son article R.1334-31 prévoient « qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Durée, répétition, intensité : un seul de ces critères suffit pour prendre des mesures contre les aboiements du chien de votre voisin. Sont considérés comme une nuisance sonore :

Le chien qui aboie tous les jours ; le chien qui jappe en permanence lorsque son propriétaire n'est pas chez lui ; le chien qui hurle à la mort. Dans un premier temps, prenez contact avec le propriétaire du chien pour tenter de trouver une solution amiable. Dans la grande majorité des cas, celui-ci ne réalise pas la gêne occasionnée, son chien aboyant principalement lorsqu'il est absent.

Si les aboiements persistent, vous devrez procéder à une mise en demeure.

Vos chats ne doivent pas divaguer dans le village. Merci de les garder à votre domicile et de les faire stériliser pour stopper l'augmentation de chats sauvages.

DÉCLARATION DES RUCHES



La déclaration des ruches devra se faire obligatoirement sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agricultures.gouv.fr>).

Pour les apiculteurs n'ayant pas d'accès internet, ils pourront le faire soit à la mairie soit en se procurant le Cerfa 13995*04 (à remplir, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 PARIS cedex15).

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2022

Demande de subvention départementale

Le conseil municipal sollicite une subvention départementale au titre du programme 2023 « voirie communale et rurale » pour la réfection du chemin des Goines, impasse des quatre vents et du chemin de Beau Côté, pour un coût de travaux estimé à 52 619,95 € HT.

Demande de subvention enveloppe de solidarité

Le conseil municipal sollicite une subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité aux communes pour la réfection du sol du préau, l'entrée de la cour et du portail du groupe scolaire, pour un coût de travaux estimé à 16 494 € HT.

Modification des horaires de coupure d'éclairage public de nuit

Le conseil municipal décide de modifier les horaires de coupure de nuit de l'éclairage public, soit de 22h à 6h.

Le coût de cette modification s'élève à 556,87 € (participation de la commune).

Questions diverses

Le conseil municipal décide de maintenir les permanences des élus du samedi matin, seulement le 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois, au vu de la très faible affluence.

Monsieur le Maire présente la distinction dans la 3^{ème} catégorie (communes de 1001 à 5000 habitants) de la commune à la campagne de fleurissement 2022 et remercie Jacqueline CHARTIER et tous les bénévoles qui ont œuvré à ce résultat.

Maryline BROSSETTE fait le compte-rendu de la commission cantine qui a eu lieu fin novembre. Au vu de l'augmentation du coût des matières premières, le prix de revient d'un repas a augmenté de 30 cts. La commission a fait le choix de ne pas répercuter cette augmentation aux parents, et a décidé de proposer des menus avec 4 éléments. Les parents ont tous été informés de cette décision.

Elle informe également que le Conseil Municipal des Jeunes envisage une collecte alimentaire en début d'année.



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

Avenant n°2 au contrat d'affermage d'assainissement collectif

Considérant que la procédure de renouvellement de la délégation de service public fixée par la réglementation ne pourra pas s'achever à l'échéance du contrat fixé au 28 février 2023, et qu'il y a lieu d'assurer la continuité du service, le conseil municipal décide de prolonger le contrat d'affermage du service de l'assainissement collectif confié à la société SUEZ jusqu'au 30 septembre 2023.

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) des services aux familles avec la CAF

La CTG est une démarche partenariale instaurée par la CNAF. Elle a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Suite à la prise de compétence pour les communes de la CoPLER de la gestion de la CTG intercommunale, le conseil municipal approuve la CTG et autorise M. le Maire à signer la convention avec la CAF et les différentes communes.

Avenant n°1 à la convention de mutualisation

M. le Maire présente la délibération de la CoPLER approuvant la facturation de l'ADS dès le 1^{er} janvier 2023 et le choix de la facturation à l'acte, et présente les tarifs fixés.

Le conseil municipal approuve le mode de facturation 100% à l'acte et approuve l'avenant n°1 à la convention de mutualisation.

Location des salles communales – fixation des tarifs

Le conseil municipal décide de réviser les tarifs des salles communales à compter du 1^{er} mars 2023.

Ces tarifs sont consultables en mairie ou sur le site Internet de la commune.

Révision des tarifs des concessions, de l'espace cinéraire dans le cimetière communal

M. le Maire propose de revaloriser ces tarifs qui n'ont pas été révisés depuis 7 ans.

Les nouveaux tarifs, consultables en mairie, seront applicables dès le 1^{er} mars 2023.

Participation pour le financement de l'assainissement collectif

Le conseil municipal décide de réviser les tarifs à compter du 1^{er} février 2023, qui sont fixés comme suit :

1500 € pour les constructions nouvelles

200 € pour les constructions existantes.

Questions diverses

Gérard DURILLON informe l'assemblée qu'il va falloir prévoir l'achat de vaisselle et de chaises pour la salle des 3 chênes, afin de l'équiper pour recevoir 250 personnes maximum. Cette dépense sera inscrite au budget 2023.

André FESSY signale que le curage des fossés aura lieu fin janvier.

Denis POULARD remercie la municipalité pour la pose du carrelage au boudolome.

Delphine TOURNUS informe que la société de pêche va participer à la fête patronale en proposant une pêche à la truite.

Gabriel GIRARD signale que les jeunes ont fini la plantation des arbres fruitiers, en disposant des copeaux au pied des arbres.

Il informe l'assemblée qu'il a répondu présent avec Timothée CRIONAY à l'invitation des jeunes de Pradines, qui les ont reçus dans leur local dédié. Ce club fonctionne bien, les jeunes se responsabilisent beaucoup et organisent des activités telles que sorties bowling, sorties ski etc. Gabriel explique qu'il souhaite monter un projet pour les jeunes de St Victor, en partenariat avec la MJC et une rencontre va être organisée prochainement avec les 11-17 ans.

Maryline BROSSETTE fait un retour du spectacle musical, présenté par les enfants de l'école, en lien avec l'école de musique intercommunale, qui a eu lieu à la salle des sports le 9 janvier.

Elle fait part des projets du Conseil Municipal des Jeunes : une collecte alimentaire avec la Croix Rouge de Lay, en lien avec Madée GEHANT.

L'intégralité des comptes-rendus du conseil municipal est consultable sur le site Internet www.stvictorsurhins.fr ou en mairie.

